



VILLE D'ARDRES

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 1^{er} avril 2025

ARDRES

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 01/04/2025**

ORDRE DU JOUR

FINANCES

1. Budget principal – compte de gestion et compte administratif 2024
2. Budget principal – affectation des résultats
3. Taux d'imposition
4. Budget principal – budget primitif 2025
5. Budget principal – subventions 2025
6. Budget eau – compte de gestion et compte administratif 2024
7. Budget eau – affectation des résultats
8. Budget eau – budget primitif 2025
9. Budget assainissement – compte de gestion et compte administratif 2024
10. Budget assainissement - affectation des résultats
11. Budget assainissement – budget primitif 2025
12. Marchés nocturnes : modalités financières d'inscription

URBANISME

13. Acquisition parcelle AT 608, avenue du Lac
14. Acquisition parcelle AO 155, rue Clémence de Gomer

RESSOURCES HUMAINES

15. Modification du tableau des emplois
16. Reconduction convention d'accueil de services civiques

ADMINISTRATION GENERALE

17. Motion pour la mise en place d'une salle de coronographie à l'hôpital de Calais

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à Ardres, sous la présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Maire, en suite de la convocation du dix neuf mars deux mille vingt-cinq.

Etaient présents : Ludovic LOQUET, Gilles COTTREZ, Sylvie BONNIERE, Bernard HENON, Sophie VANHAECKE, Joël VANDERPOTTE, Marie-Hélène LABRE, Frédéric FEYS, René DEMASSIEUX, Chantal BRISSAUD, Edwige THIRARD, Carine RENARD, Véronique LANNOY, Brigitte LEGRAND, Isabelle REGNAUT, Nathalie BUCHE, Ludovic BAROUX, Argentine PRUVOST et Anne-Sophie DEVOS.

Excusés avec pouvoir : Christiane SPRIET, Pierre PREVOST, Marie-Claude NEUVILLE, Christophe DUCROCQ, Olivier ROBE, Maxime LEFIEF, et Alexis BATAILLE qui avaient respectivement donné pouvoir à Marie-Hélène LABRE, Gilles COTTREZ, Sylvie BONNIERE, Bernard HENON, Sophie VANHAECKE, René DEMASSIEUX et Joël VANDERPOTTE.

Secrétaire de séance : Gilles COTTREZ

La séance a été ouverte à 19h sous la présidence de M. Ludovic LOQUET, Maire d'Ardres.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Gilles COTTREZ.

Il est procédé à l'appel. Le Quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2025 est unanimement approuvé.

Monsieur Le Président propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour et le conseil municipal valide l'inscription de ces points :

D25-25 MOTION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE SALLE DE CORONOGRAPHIE A L'HOPITAL DE CALAIS

En propos introductif, Monsieur Le Maire rappelle qu'il s'agit présentement du dernier vote du budget proposé à l'assemblée délibérante pour le mandat en cours. Aussi, il en profite pour remercier les élus d'une part pour la confiance accordée dans la gestion des deniers communaux et d'autre part de voter unanimement des budgets ambitieux pour la ville tout en maintenant une pression fiscale pour les administrés qui n'a connu aucune hausse sur la part communale depuis la première année d'exercice de l'actuelle Municipalité, soit depuis 2008 (17 ans). C'est au prix d'une gestion rigoureuse que la commune est en mesure de dégager des excédents de fonctionnement réinjectés pour partie dans l'investissement de programmes pour Ardres. De surcroît, Monsieur Le Maire insiste sur le rôle de la fonction qui consiste à aller identifier et chercher les financements extérieurs (notamment les subventions) qui favorisent la concrétisation des engagements électoraux et profitent à la communauté toute entière, soit pour son attractivité, soit pour son dynamisme économique ou associatif. Il salue ici l'engagement de toutes et tous au service de la cité ardrésienne. Enfin, Monsieur Le Maire énumère les projets en cours sur la commune ou à venir et qui vont continuer de renforcer l'idée de bien vivre à Ardres, comme les programmes immobiliers, les travaux actuels à Bois-en-Ardres, la mise en place d'un système de vidéoprotection ou bien encore l'extension du cimetière d'Ardres.

D25-09 BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le compte de gestion et le compte administratif présentés pour l'année 2024 :

1.1. Vue d'ensemble du fonctionnement

VILLE D'ARDRES			
CA 2024			
Vue d'ensemble du fonctionnement			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
011 - Charges à caractère général	1 742 400,00	1 255 504,16	486 895,84
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	606 100,00	504 721,36	101 378,64
61 - SERVICES EXTERIEURS	823 300,00	445 857,41	377 442,59
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	252 000,00	265 293,03	-13 293,03
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	61 000,00	39 469,36	21 530,64
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 590 000,00	2 444 269,52	145 730,48
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		14 390,71	-14 390,71
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		43 378,98	-43 378,98
64 - CHARGES DE PERSONNEL	2 590 000,00	2 386 499,83	203 500,17
014 - Atténuations de produits	5 889,80	897,00	4 992,80
65 - Autres charges de gestion courante	519 400,00	459 925,10	59 474,90
66 - Charges financières	136 558,16	115 841,92	20 716,24
67 - Charges spécifiques	35 000,00	1 154,40	33 845,60
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations	15 386,84	15 386,84	
Total dépenses réelles	5 044 634,80	4 292 842,34	751 792,46
Total dépenses d'ordre	639 768,00	384 082,18	255 685,82
Total dépenses de fonctionnement	5 684 402,80	4 676 924,52	1 007 478,28
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	327 700,00	329 830,29	-2 130,29
73 - Impôts et taxes	1 136 003,00	985 351,69	150 651,31
731 - Impositions directes	1 762 462,00	1 843 207,67	-80 745,67
74 - Dotations et participations	1 428 648,00	1 485 656,36	-57 008,36
75 - Autres produits de gestion courante	117 000,00	82 495,20	34 504,80
76 - Produits financiers	1 055,75	1 055,75	
77 - Produits spécifiques	9 534,05	13 706,05	-4 172,00
013 - Atténuations de charges	132 000,00	156 346,40	-24 346,40
002 - Excédent de fonctionnement reporté	700 000,00	700 000,00	
Total recettes réelles	5 614 402,80	5 597 649,41	16 753,39
Total recettes d'ordre	70 000,00	41 690,11	28 309,89
Total recettes de fonctionnement	5 684 402,80	5 639 339,52	45 063,28

1.2. Vue d'ensemble de l'investissement

VILLE D'ARDRES			
CA 2024			
Vue d'ensemble de l'investissement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
13 - Subventions d'investissement reçues	80 640,00	80 640,00	
16 - Emprunts et dettes assimilés	466 000,00	400 832,73	65 167,27
20 - Immobilisations incorporelles	219 197,64	101 695,33	117 502,31
204 - Subventions d'équipement versées		38 003,37	-38 003,37
21 - Immobilisations corporelles	2 082 872,53	916 189,28	1 166 683,25
23 - Immobilisations en cours	1 552 265,08	968 273,24	583 991,84
Total dépenses réelles hors opérations	4 400 975,25	2 505 633,95	1 895 341,30
03 - RAINETTES CONVENTION FDE	76 007,24		76 007,24
Total dépenses opérations d'invest.	76 007,24		76 007,24
Total dépenses d'ordre	152 903,50	124 593,61	28 309,89
Total dépenses d'investissement	4 629 885,99	2 630 227,56	1 999 658,43
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
001 - Excédent d'investissement reporté	272 956,54	272 956,54	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	516 409,03	477 881,16	38 527,87
13 - Subventions d'investissement reçues	841 841,68	789 406,70	52 434,98
16 - Emprunts et dettes assimilés	2 200 000,00	1 000 210,00	1 199 790,00
45 - Comptabilité distincte rattachée		76 007,24	-76 007,24
Total recettes réelles hors opérations	3 831 207,25	2 616 461,64	1 214 745,61
03 - RAINETTES CONVENTION FDE	76 007,24		76 007,24
Total recettes opérations d'invest.	76 007,24		76 007,24
Total recettes d'ordre	722 671,50	466 985,68	255 685,82
Total recettes d'investissement	4 629 885,99	3 083 447,32	1 546 438,67

M. Demassieux est le Président pour le vote du compte de gestion et du compte administratif 2024, il y a 18 votants.

D25-10 BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de se prononcer favorablement sur l'affectation des résultats 2024 proposée comme suit :

Lors du vote du compte administratif		
Nombre de membres en exercice	26	
Nombre de membres présents		
Nombre de suffrages exprimés		
Votes	Contre :	Pour :

COMMUNE D'ARDRES
 DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 SUR LE COMPTE DE GESTION
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
BUDGET GENERAL

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats		
Nombre de membres en exercice	26	
Nombre de membres présents		
Nombre de suffrages exprimés		
Votes	Contre	Pour

Date de la convocation : 19 mars 2025
 Séance du 1er avril 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. LOQUET Ludovic délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par M. Loquet après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, Il lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		€ 700 000,00		€ 272 956,54	€ -	€ 972 956,54
Part affectée à investiss				€ 303 909,03	€ -	€ -
Opérations de l'exercice	€ 4 676 924,52	€ 4 939 339,52	€ 2 630 227,56	€ 2 506 581,75	€ 7 307 152,08	€ 7 445 921,27
Totaux	€ 4 676 924,52	€ 5 639 339,52	€ 2 630 227,56	€ 3 083 447,32	€ 7 307 152,08	€ 8 418 877,81
Résultat de clôture		€ 962 415,00		€ 453 219,76		1 415 634,76 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement		€ 453 219,76			
	Restes à réaliser DEPENSES		€ 660 060,45			
	Restes à réaliser RECETTES		€ 51 791,21			
	Besoin total de financement		€ (155 049,48)			
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

155 049,48 €
807 365,52 €

au compte 1068 (recette d'investissement)
 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations

LOQUET Ludovic, COTTREZ Gilles, BONNIERE Sylvie, HENON Bernard, VANHAECKE Sophie, VANDERPOTTE Joël, LABRE Marie-Hélène, FEYS Frédéric, DEMASSIEUX René, BRISSAUD Chantal, THIRARD Edwige, RENARD Carine, LANNOY Véronique, LEGRAND Brigitte, REGNAUT Isabelle, BUCHE Nathalie, BAROUX Ludovic, PRUVOST Argentine, DEVOS Anne-Sophie, SPRIET Christiane donne procuration à LABRE Marie-Hélène, PREVOST Pierre donne procuration à COTTREZ Gilles, NEUVILLE Marie-Claude donne procuration à BONNIERE Sylvie, DUCROCQ Christophe donne procuration à HENON Bernard, ROBE Olivier donne procuration à VANHAECKE Sophie, LEFIEF Maxime donne procuration à DEMASSIEUX René, BATAILLE Alexis donne procuration à VANDERPOTTE Joël

Pour expédition conforme,
 Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),
 M. Ludovic LOQUET

M. Demassieux est le Président pour le vote de l'affectation des résultats, il y a 18 votants.

D25-11 TAUX D'IMPOSITION

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'émettre un avis favorable au titre de l'année 2025 sur les taux de contribution directe suivants, sachant que l'actualisation des valeurs locatives foncières, fonction de l'inflation constatée, sera de 1,7 %, sauf pour les locaux professionnels ou commerciaux révisés, selon la loi de finances 2024.

Aussi, il est proposé, cette année encore, de ne pas augmenter les taux communaux.

	TAUX 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits prévisionnels 2025
Taxe foncière bâti	41,66 %	3 431 000 €	1 429 355 €
Taxe foncière non bâti	58,92 %	95 900 €	56 504 €
Taxe d'habitation	20,59 %	102 000 €	21 002 €
			1 506 861 €

Quant au dégrèvement de la taxe d'habitation, il sera compensé par l'Etat par le biais de l'effet de coefficient correcteur pour un montant estimé à 283.339,00€.

D25-12 BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2025

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de se prononcer favorablement sur la proposition de budget primitif 2025 présentée ci-après.

1. Vue d'ensemble du fonctionnement

VILLE D'ARDRES		
BP 2025		
Vue d'ensemble du fonctionnement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Reports	PropositionsGlobales
011 - Charges à caractère général		1 540 300,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		550 500,00
61 - SERVICES EXTERIEURS		678 300,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		235 500,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		76 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés		2 570 000,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		4 667,30
64 - CHARGES DE PERSONNEL		2 565 332,70
65 - Autres charges de gestion courante		583 063,84
66 - Charges financières		155 000,00
67 - Charges spécifiques		5 000,00
Total dépenses réelles		4 853 363,84
Total dépenses d'ordre		982 083,52
Total dépenses de fonctionnement		5 835 447,36
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Reports	PropositionsGlobales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses		322 200,00
73 - Impôts et taxes		983 003,00
731 - Impositions directes		1 867 700,00
74 - Dotations et participations		1 467 478,84
75 - Autres produits de gestion courante		55 000,00
76 - Produits financiers		700,00
77 - Produits spécifiques		4 000,00
013 - Atténuations de charges		138 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté		807 365,52
Total recettes réelles		5 645 447,36
Total recettes d'ordre		190 000,00
Total recettes de fonctionnement		5 835 447,36

2. Vue d'ensemble de l'investissement

VILLE D'ARDRES		
BP 2025		
Vue d'ensemble de l'investissement		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	Reports	PropositionsGlobales
16 - Emprunts et dettes assimilés		550 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	76 068,61	175 153,01
204 - Subventions d'équipement versées		42 401,87
21 - Immobilisations corporelles		2 555 434,17
23 - Immobilisations en cours	583 991,84	2 866 278,52
Total dépenses réelles hors opérations	660 060,45	6 189 267,57
Total dépenses d'ordre		432 297,84
Total dépenses d'investissement	660 060,45	6 621 565,41
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	Reports	PropositionsGlobales
001 - Excédent d'investissement reporté		453 219,76
10 - Dotations, fonds divers et réserves		471 894,76
13 - Subventions d'investissement reçues	51 791,21	1 329 771,69
16 - Emprunts et dettes assimilés		2 900 000,00
Total recettes réelles hors opérations	51 791,21	5 154 886,21
04 - SUBVENTION FDE SAINT JUST		242 297,84
Total recettes opérations d'invest.		242 297,84
Total recettes d'ordre		1 224 381,36
Total recettes d'investissement	51 791,21	6 621 565,41

D25-13 BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTIONS 2025

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de se prononcer favorablement sur les propositions de subventions présentées dans le tableau ci-dessous :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025	
Total des SUBVENTIONS	137 840 €
SPORTS	69 660 €
Basket Club Ardrésien	45 500 €
Sporting Club Ardrésien	9 000 €
Racing Club Ardrésien	9 030 €
Les Muses de l'Ardrésis	1 400 €
Amis Cyclos de l'Ardrésis	1 630 €
Cardio Boxing Ardres	520 €
Club Cycliste Ardres	60 €
Ardres Futsal Club	300 €
Enveloppe Sportive	2 220 €
CULTURE	1 990 €
ACHA	1 390 €
Bibliothèque pour tous	600 €
FETES & CEREMONIES	24 000 €
Association des commerçants unis	1 500 €
Ardres accueil	300 €
Ardres Animations	4 800 €
Comité de Jumelage	2 000 €
Nature, Fête et Traditions	9 000 €
123 en Ardrésis	6 400 €
LOISIRS	2 220 €
Les Phénix	700 €
Histo Racing	150 €
Les foulées ardrésiennes	120 €
Voile d'Ardres	300 €
Marche Nature en Ardrésis	210 €
Société de chasse	90 €
Sté Colombophile	650 €
PERSONNEL	3 900 €
Comité du personnel	3 900 €
SCOLAIRES	3 520 €
Amicale laïque d'Ardres	1 900 €
Ass. Sportive Collège de l'Europe	200 €
Espoir de l'ardrésis	400 €
APE Ecoles d'Ardres	570 €
FCPE Ecoles de Bois-en-Ardres	450 €
SOCIAL	1 000 €
Solid'Air	1 000 €
DIVERS	550 €
Club ardrésien des aînés	350 €
Souvenir Français	200 €
CCAS	65 000 €
CAISSE DES ECOLES	16 000 €

Joël VANDERPOTTE, René DEMASSIEUX et Chantal BRISSAUD ne participent pas au vote compte tenu de leur appartenance à des associations

D25-14 BUDGET EAU – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le compte de gestion et le compte administratif présentés pour l'année 2024 :

1. Vue d'ensemble du fonctionnement

ARDRES Eau			
CA 2024			
Vue d'ensemble du fonctionnement			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
011 - Charges à caractère général	85 808,26		85 808,26
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	85 808,26		85 808,26
Total dépenses réelles	85 808,26		85 808,26
Total dépenses d'ordre	24 950,46	24 950,46	
Total dépenses de fonctionnement	110 758,72	24 950,46	85 808,26
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	30 000,00	30 016,50	-16,50
002 - Excédent de fonctionnement reporté	74 897,72	74 897,72	
Total recettes réelles	104 897,72	104 914,22	-16,50
Total recettes d'ordre	5 861,00	5 861,00	
Total recettes de fonctionnement	110 758,72	110 775,22	-16,50

2. Vue d'ensemble de l'investissement

ARDRES Eau			
CA 2024			
Vue d'ensemble de l'investissement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
20 - Immobilisations incorporelles	25 000,00		25 000,00
21 - Immobilisations corporelles	50 000,00		50 000,00
23 - Immobilisations en cours	167 469,93		167 469,93
Total dépenses réelles hors opérations	242 469,93		242 469,93
Total dépenses d'ordre	5 861,00	5 861,00	
Total dépenses d'investissement	248 330,93	5 861,00	242 469,93
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
001 - Excédent d'investissement reporté	223 380,47	223 380,47	
Total recettes réelles hors opérations	223 380,47	223 380,47	
Total recettes d'ordre	24 950,46	24 950,46	
Total recettes d'investissement	248 330,93	248 330,93	

M. Demassieux est le Président pour le vote du compte de gestion et du compte administratif 2024, il y a 18 votants.

D25-15 BUDGET EAU – AFFECTATION DES RESULTATS

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de se prononcer favorablement sur l'affectation des résultats 2024 proposée ci-après :

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
Votes	Contre : Pour :

COMMUNE D'ADRES
 DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 SUR LE COMPTE DE GESTION
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
BUDGET EAU

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
Votes	Contre Pour
Date de la convocation : 19 mars 2025	
Séance du 1er avril 2025	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. LOQUET Ludovic délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par M Loquet après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, flui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		74 897,72 €		223 380,47 €	- €	298 278,19 €
Rt Lot. Charmilles						
Part affectée à investiss					- €	- €
Opérations de l'exercice	24 950,46 €	35 877,50 €	5 861,00 €	24 950,46 €	30 811,46 €	60 827,96 €
Totaux	24 950,46 €	110 775,22 €	5 861,00 €	248 330,93 €	30 811,46 €	359 106,15 €
Résultat de clôture		85 824,76 €		242 469,93 €		328 294,69 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement			242 469,93 €		
	Restes à réaliser DEPENSES			- €		
	Restes à réaliser RECETTES			- €		
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement			242 469,93 €		

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

85 824,76 €

au compte 1068 (recette d'investissement)
 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations

LOQUET Ludovic, COTTREZ Gilles, BONNIERE Sylvie, HENON Bernard, VANHAECKE Sophie, VANDERPOTTE Joël, LABRE Marie-Hélène, FEYS Frédéric, DEMASSIEUX René, BRISAUD Chantal, THIRARD Edw ige, RENARD Carine, LANNNOY Véronique, LEGRAND Brigitte, REGNAUT Isabelle, BUCHE Nathalie, BAROUX Ludovic, PRUVOST Argentine, DEVOS Anne-Sophie, SPRIET Christiane donne procuration à LABRE Marie-Hélène, PREVOST Pierre donne procuration à COTTREZ Gilles, NEUVILLE Marie-Claude donne procuration à BONNIERE Sylvie, DUCROCC Christophe donne procuration à HENON Bernard, ROBE Olivier donne procuration à VANHAECKE Sophie, LEFIEF Maxime donne procuration à DEMASSIEUX René, BATAILLE Alexis donne procuration à VANDERPOTTE Joël

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),
 M. Ludovic LOQUET

M. Demassieux est le Président pour le vote de l'affectation des résultats, il y a 18 votants.

D25-16 BUDGET EAU – BUDGET PRIMITIF 2025

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de se prononcer favorablement sur le budget primitif 2025 présenté ci-après :

1. Vue d'ensemble du fonctionnement

ARDRES Eau		
BP 2025		
Vue d'ensemble du fonctionnement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Reports	PropositionsGlobales
011 - Charges à caractère général		92 185,76
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		92 185,76
Total dépenses réelles		92 185,76
Total dépenses d'ordre		30 000,00
Total dépenses de fonctionnement		122 185,76
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Reports	PropositionsGlobales
70 - Vente de produits finis, prestations de services,		30 500,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté		85 824,76
Total recettes réelles		116 324,76
Total recettes d'ordre		5 861,00
Total recettes de fonctionnement		122 185,76

2. Vue d'ensemble de l'investissement

ARDRES Eau		
BP 2025		
Vue d'ensemble de l'investissement		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Reports	PropositionsGlobales
20 - Immobilisations incorporelles		25 000,00
21 - Immobilisations corporelles		50 000,00
23 - Immobilisations en cours		191 608,93
Total dépenses réelles hors opérations		266 608,93
Total dépenses d'ordre		5 861,00
Total dépenses d'investissement		272 469,93
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Reports	PropositionsGlobales
001 - Excédent d'investissement reporté		242 469,93
Total recettes réelles hors opérations		242 469,93
Total recettes d'ordre		30 000,00
Total recettes d'investissement		272 469,93

D25-17 BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le compte de gestion et le compte administratif présentés pour l'année 2024 :

1. Vue d'ensemble du fonctionnement

ARDRES Assainissement			
CA 2024			
Vue d'ensemble du fonctionnement			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
011 - Charges à caractère général	303 903,15	43 829,08	260 074,07
61 - SERVICES EXTERIEURS	303 903,15	43 829,08	260 074,07
66 - Charges financières	12 000,00	9 622,29	2 377,71
Total dépenses réelles	315 903,15	53 451,37	262 451,78
Total dépenses d'ordre	133 309,28	133 309,28	
Total dépenses de fonctionnement	449 212,43	186 760,65	262 451,78
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	186 000,00	178 743,40	7 256,60
74 - Subventions d'exploitation	24 000,00	11 637,00	12 363,00
77 - Produits exceptionnels		6,93	-6,93
002 - Excédent de fonctionnement reporté	187 413,28	187 413,28	
Total recettes réelles	397 413,28	377 800,61	19 612,67
Total recettes d'ordre	51 799,15	51 799,15	
Total recettes de fonctionnement	449 212,43	429 599,76	19 612,67

2. Vue d'ensemble de l'investissement

ARDRES Assainissement			
CA 2024			
Vue d'ensemble de l'investissement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
16 - Emprunts et dettes assimilés	76 000,00	37 309,31	38 690,69
20 - Immobilisations incorporelles	5 657,05		5 657,05
21 - Immobilisations corporelles	227 602,72		227 602,72
Total dépenses réelles hors opérations	309 259,77	37 309,31	271 950,46
Total dépenses d'ordre	72 799,15	72 799,15	
Total dépenses d'investissement	382 058,92	110 108,46	271 950,46
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
001 - Excédent d'investissement reporté	47 109,64	47 109,64	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	100 000,00	
13 - Subventions d'investissement reçues	80 640,00		80 640,00
Total recettes réelles hors opérations	227 749,64	147 109,64	80 640,00
Total recettes d'ordre	154 309,28	154 309,28	
Total recettes d'investissement	382 058,92	301 418,92	80 640,00

M. Demassieux est le Président pour le vote du compte de gestion et du compte administratif 2024, il y a 18 votants.

D25-18 BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de se prononcer favorablement sur l'affectation des résultats 2024 proposée ci-après :

Lors du vote du compte administratif		
Nombre de membres en exercice	26	
Nombre de membres présents		
Nombre de suffrages exprimés		
Votes	Contre :	Pour :

COMMUNE D'ARDRES
 DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 SUR LE COMPTE DE GESTION
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
BUDGET ASSAINISSEMENT

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats		
Nombre de membres en exercice	26	
Nombre de membres présents		
Nombre de suffrages exprimés		
Votes	Contre	Pour

Date de la convocation : 19 mars 2025
 Séance du 1er avril 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. LOQUET Ludovic délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par M. Loquet après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, flui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		187 413,28 €		47 109,64 €	- €	234 522,92 €
Part affectée à investiss				100 000,00 €		
Opérations de l'exercice	186 760,65 €	242 186,48 €	110 108,46 €	154 309,28 €	296 869,11 €	396 495,76 €
Totaux	186 760,65 €	429 599,76 €	110 108,46 €	301 418,92 €	296 869,11 €	631 018,68 €
Résultat de clôture		€ 242 839,11		€ 191 310,46		434 149,57 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement			191 310,46 €		
	Restes à réaliser DEPENSES			51 120,00 €		
	Restes à réaliser RECETTES			80 640,00 €		
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement			220 830,46 €		

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

- €
242 839,11 €

au compte 1068 (recette d'investissement)
 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations

LOQUET Ludovic, COTTREZ Gilles, BONNIERE Sylvie, HENON Bernard, VANHAECKE Sophie, VANDERPOTTE Joël, LABRE Marie-Hélène, FEYS Frédéric, DEM ASSIEUX René, BRISSAUD Chantal, THIRARD Edwige, RENARD Carine, LANNOY Véronique, LEGRAND Brigitte, REGNAUT Isabelle, BUCHE Nathalie, BAROUX Ludovic, PRUVOST Argentine, DEVOS Anne-Sophie, SPRIET Christiane donne procuration à LABRE Marie-Hélène, PREVOST Pierre donne procuration à COTTREZ Gilles, NEUVILLE Marie-Claude donne procuration à BONNIERE Sylvie, DUCROCO Christophe donne procuration à HENON Bernard, ROBE Olivier donne procuration à VANHAECKE Sophie, LEFIEF Maxime donne procuration à DEM ASSIEUX René, BATAILLE Alexis donne procuration à VANDERPOTTE Joël

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

M. Ludovic LOQUET

M. Demassieux est le Président pour le vote de l'affectation des résultats, il y a 18 votants.

D25-19 BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2025

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de se prononcer favorablement sur le budget primitif 2025 présenté ci-après :

1 Vue d'ensemble du fonctionnement

ARDRES Assainissement		
BP 2025		
Vue d'ensemble du fonctionnement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Reports	PropositionsGlobales
011 - Charges à caractère général		340 839,11
61 - SERVICES EXTERIEURS		340 839,11
66 - Charges financières		9 000,00
Total dépenses réelles		349 839,11
Total dépenses d'ordre		150 000,00
Total dépenses de fonctionnement		499 839,11
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Reports	PropositionsGlobales
70 - Vente de produits finis, prestations de services,		182 000,00
74 - Subventions d'exploitation		15 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté		242 839,11
Total recettes réelles		439 839,11
Total recettes d'ordre		60 000,00
Total recettes de fonctionnement		499 839,11

2. Vue d'ensemble de l'investissement

ARDRES Assainissement		
BP 2025		
Vue d'ensemble de l'investissement		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Reports	PropositionsGlobales
16 - Emprunts et dettes assimilés		42 000,00
20 - Immobilisations incorporelles		10 000,00
21 - Immobilisations corporelles	51 120,00	309 950,46
Total dépenses réelles hors opérations	51 120,00	361 950,46
Total dépenses d'ordre		60 000,00
Total dépenses d'investissement	51 120,00	421 950,46
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Reports	PropositionsGlobales
001 - Excédent d'investissement reporté		191 310,46
13 - Subventions d'investissement reçues	80 640,00	80 640,00
Total recettes réelles hors opérations	80 640,00	271 950,46
Total recettes d'ordre		150 000,00
Total recettes d'investissement	80 640,00	421 950,46

D25-20 MARCHES NOCTURNES : MODALITES FINANCIERES D'INSCRIPTION

Depuis 2023, la ville d'Ardres organise l'événement estival, « Un dimanche au Lac », et fait appel à des artisans et producteurs qui ont exposé lors de précédents marchés semi-nocturnes. La tarification proposée aux participants était calquée en 2023 sur les tarifs d'occupation valables pour le marché hebdomadaire. En 2024, la municipalité a reconduit l'organisation de plusieurs marchés semi-nocturnes au cours de l'été. Au regard de l'attractivité que représente la présence des artisans et des producteurs et afin de promouvoir les savoir-faire locaux, tout en considérant que l'inflation touche de plein fouet les commerçants, le conseil municipal avait décidé par délibération D24-29 du 03.04.2024 de rendre gratuite l'inscription des participants.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de se prononcer favorablement en vue de proposer cette gratuité pour cette année 2025.

D25-21 ACQUISITION PARCELLE AT 608, AVENUE DU LAC

Considérant l'intérêt pour la commune que pourrait avoir la parcelle AT 608, située avenue du lac, donnant sur le Lac, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de se porter acquéreur de celle-ci, désignée ci-après :

Commune	Section	Numéro	Surface
Ardres	AT	608	43a 93ca

Une construction légère occupe la parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur l'acquisition de cette parcelle, propriété de Madame Marcelina STIENNE née PATIN, au prix de 30 000 € net vendeur.

Les provisions sur frais sont estimées à 1 870 € TTC.



D25-22 ACQUISITION PARCELLE AO 155, RUE CLEMENCE DE GOMER

Considérant l'intérêt pour la commune que pourrait avoir la parcelle AO 155, située rue Clémence de Gomer, jouxtant le garage sis AO 154, propriété communale, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de se porter acquéreur de celle-ci, désignée ci-après :

Commune	Section	Numéro	Surface
Ardres	AO	155	14ca

Un garage occupe la parcelle.

Après en avoir délibéré le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur l'acquisition de celle-ci, propriété des Consorts FAVREL, au prix de 12 500 € net vendeur.

Les frais d'acte sont évalués à 2 100 € TTC.



D25-23 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois permanents adopté par le Conseil Municipal,
Considérant la nécessité de renforcer les services techniques,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la modification du tableau des emplois comme suit :

NON TITULAIRES

Nombre de postes	Grade	Motif	Date d'effet du contrat	Echéance	Temps de travail hebdomadaire
1	Adjoint technique	Accroissement temporaire d'activité	05/06/2025	04/12/2025	Temps complet
1	Adjoint technique	Accroissement temporaire d'activité	01/07/2025	31/12/2025	Temps complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'émettre un avis favorable en vue :

- d'approuver la modification conforme du tableau des emplois ainsi proposés,
- d'autoriser la création d'emplois repris aux tableaux ci-dessus,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la commune – chapitre 012.

D'autre part, il est demandé au conseil municipal de renouveler un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 6 juin 2025 afin de faire face aux besoins des services administratifs. Cet emploi avait été créé par la délibération D23-92 du 20/12/2023 et renouvelé une première fois par la délibération D24-78 du 10 décembre 2024.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements ;

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour une durée de six mois et :

- de renouveler le poste d'agent comptable à compter du 6 juin 2025,
- de préciser que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée de six mois, renouvelable si besoin,
- de préciser que la durée de travail est fixée à 17h30 heures par semaine,
- d'indiquer que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,
- d'autoriser l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

D25-24 RECONDUCTION CONVENTION D'ACCUEIL DE SERVICES CIVIQUES

En date du 9 décembre 2015, le conseil municipal avait validé le principe d'accueillir des volontaires pour des missions de service civique sur la Base Municipale de Loisirs (BML) et la Maison de la Nature (MDN). Ce dispositif permet d'accueillir des jeunes volontaires sur nos structures municipales afin qu'ils découvrent leur fonctionnement et apportent leur aide sur des thématiques spécifiques à l'amélioration de l'accueil des usagers.

La commune avait reçu un agrément pour deux missions de 6 à 8 mois sur chaque équipement.

Ce dispositif permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'impliquer dans des missions d'intérêt général concernant l'éducation pour tous, la culture, le sport, les loisirs, l'environnement.

A ce jour, de nombreux volontaires ont été reçus sur ces deux structures. Il est à noter que l'intérêt de ces accueils fut réellement positif pour les volontaires et leur a permis de découvrir les missions de service public. Ce qui de surcroît les a aidés à redéfinir ensuite leur projet professionnel.

La reconduction de ce dispositif est proposée à l'assemblée délibérante, en permettant à Monsieur le Maire de signer la convention pour accueillir trois services civiques par an dans les conditions suivantes :

- Deux volontaires sur la BML et un sur la MDN.
- Pour une durée de 6 à 10 mois à partir d'avril 2025.
- Pour une quotité de mission de 24h à 30h.

- Le service civique donne lieu au versement mensuel d'une indemnité de 619,83 € dont 504,98 € sont pris en charge par l'état. Il reste donc à la charge de la mairie 114,85 € à payer mensuellement. L'état prend également en charge l'intégralité du coût de la protection sociale du volontaire.
- Les tuteurs resteront les deux responsables d'équipement d'accueil des SC : S. Noyon et J. Trocmé, déjà tuteurs actuellement et ayant suivi une formation à cet effet.
- Une formation civique et citoyenne devra être proposée. Cette dernière devra comprendre un volet théorique (organisé par la Mairie ou un partenaire extérieur) et un volet pratique type formation aux premiers secours de niveau 1, pris en charge par l'agence du service civique mais devant être effectuée sur le temps du service civique.
- Un bilan en fin de mission sera réalisé avec le tuteur.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- De valider le principe de renouvellement de l'agrément en 2025 pour une validité de 3 ans, selon les termes énoncés ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer cette demande auprès des services de l'état et de signer la convention d'accueil, ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- De procéder à la communication de l'ouverture de ce dispositif et au recrutement selon les procédures officielles.

D25-25 MOTION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE SALLE DE CORONOGRAPHIE A L'HOPITAL DE CALAIS

Le Centre Hospitalier de Calais n'est toujours pas doté d'une salle de coronarographie et ce, malgré sa capacité à l'accueillir et les demandes répétées et insistantes des équipes médicales et des élus locaux.

Cette situation, laquelle faite suite à un refus catégorique de **l'ARS Hauts-de-France**, n'est plus acceptable pour le Calais, plus encore, quand on sait que le corps médical a alerté sur les difficultés de prise en charge que cela génère pour la patientèle locale.

Cette situation est d'autant plus inacceptable qu'en 2022, **le Calais présentait une surmortalité de plus de 45 % par rapport à la moyenne nationale** pour les maladies cardiovasculaires.

Le lien peut donc possiblement être établi entre cette surmortalité et l'absence de salle de coronarographie à Calais qui impose des déplacements systématiques à Boulogne-Sur-Mer, quand parfois **chaque seconde compte**.

Nous pensons que le refus de l'ARS Hauts-de-France de développer cette offre de soin à Calais porte clairement préjudice à la population du Calaisis et rend inéquitable l'accès aux soins, voire même les chances de survie.

La vie d'un habitant du Calaisis n'a pas moins de valeur que celle de tout autre habitant du territoire national.

Le Calaisis ne peut être un territoire ni oublié, ni méprisé par les plus hautes instances et autorités sanitaires.

C'est pourquoi nous réclamons sans délai l'ouverture d'une salle de coronarographie au Centre Hospitalier de Calais et ce, dès 2025.

En lien avec Madame la Présidente de Grand Calais Terres et Mers qui défend, de longue date, le projet auprès des différents ministères, il vous est proposé d'adopter cette motion au nom de la Commune d'Ardres, puis d'interpeller Monsieur Yannick NEUDER, Ministre de la santé et de l'accès aux soins.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'émettre un avis favorable en vue d'adopter la présente motion.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 19h50.

Ludovic Loquet,

Maire d'Ardres